

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS999

présenté par

Mme Le Nabour, Mme Maud Petit, M. Frébault, M. Falorni, M. Rousset, M. Marion, M. Berville,
M. Sorre, Mme Levasseur, Mme Ronceret, M. Armand, Mme Le Grip et Mme Spillebout

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
